

envisager les questions du point de vue des affaires. L'entreprise dont je m'occupe avait besoin d'une nouvelle usine à Burnaby. Les administrateurs n'ont pas prévu uniquement pour six ou sept mois, mais pour des années à venir. Il me semble qu'en se disputant sur la question de savoir si le capital sera de 60 ou de 75 millions, on met en jeu l'avenir de la Colombie-Britannique. On devrait prévoir plus que dix ans à l'avance. C'est ainsi, par exemple, qu'en douze ans environ la population de la municipalité que je représente est passée de 16,000 à quelque 65,000 âmes. Comment peut-on contraindre une entreprise de téléphone, ou à cet égard n'importe quelle entreprise d'utilité publique, à s'en tenir, dans l'élaboration de ses programmes, à une période de cinq ou six ans? C'est impossible. Mes commettants font face à de graves difficultés en ce qui a trait aux services de téléphone. Les compagnies de téléphone, nous n'en doutons pas, font tout leur possible. M. Hamilton a déclaré en réponse à une de mes questions, — et je le crois sincère, — qu'une commande de \$240,000 avait été donnée pour l'aménagement du central téléphonique de Dexter. Il ne s'agit là que d'une très petite portion de ma circonscription; or, me fondant sur cette norme, je puis affirmer que dans un avenir raisonnable la société devra dépenser dans la région de Burnaby-Richmond un montant variant de trois quarts à un million de dollars. Je ne puis par mon vote empêcher la société d'affecter ce montant à l'amélioration du service dans la région que je représente. L'amendement de M. Green me semble être un genre de marchandage: pour ce motif, je m'y opposerai.

M. FULTON: Comme le reste du Comité, j'ai prêté une oreille attentive aux arguments qu'on a invoqués en faveur ou contre l'accroissement de capital demandé par la société. J'estime que nous devons accepter comme raisonnablement exacte la prévision des administrateurs selon laquelle il leur faudra dépenser cent millions au cours des dix prochaines années. Cette concession faite, il n'en reste pas moins que nous avons le droit de nous arrêter au montant qu'on a effectivement dépensé en ces dernières années. D'aucuns ont signalé, on s'en souvient, qu'en 1949 et 1950 la société a dépensé moins de sept millions par année. A notre avis, le Comité peut dire aux administrateurs de la société: "Vous n'aurez pas besoin de ces cent millions au cours des dix prochaines années. Vous n'avez donc pas le droit de nous demander d'autoriser un capital de plus de cent millions pendant les dix prochaines années." On nous demande d'autoriser un montant de cinquante millions en capital-actions, le capital total, semble-t-il, étant d'environ cent millions sous le régime proposé de financement. La raison principale qui motive notre enquête sur le montant dont la société a vraiment besoin c'est que, nous a-t-on dit, le tarif des services téléphoniques est établi en grande partie en fonction des bénéfices à assurer aux capitaux placés. Soit dit en passant, personne n'a le droit ici d'affirmer que le Comité outre-passe ses pouvoirs en s'arrêtant à la question et personne ne peut vraiment proposer que nous acceptions tout de go à cet égard les affirmations de la société. Cette dernière demande l'autorisation d'accroître son capital-actions de cinquante millions. On nous a déjà dit, — et on l'a répété cet après-midi, — que la société verse un dividende de \$8 par action de cent dollars. Comme la Commission des transports, semble avoir approuvé ce chiffre, il est permis de penser que le dividende sera maintenu à l'avenir. La Commission considérera donc sans doute que c'est là un rendement raisonnable sur le capital placé. Le tarif des services téléphoniques variera donc conformément à cette norme, la société prétendant qu'elle a le droit d'exiger, pour ses services, un tarif propre à lui assurer des bénéfices d'environ 8 p. 100 sur le capital placé. Le capital que la société a le droit d'émettre est donc pour nous de la plus haute importance: il nous incombe donc de voir à ce que la société ne constitue que le capital dont elle a absolument besoin ou qu'elle peut vraiment utiliser selon les projets qu'elle nous a exposés.

Autre point à considérer: on a soutenu que nous n'avions pas vraiment raison de nous opposer au projet de la société de modifier le rapport entre le capital-actions et les obligations, le faisant passer de 40:60 à 50:50. Je soutiens que nous y sommes autorisés, car moins élevé sera le capital-actions, moins élevées les recettes brutes